

COMMUNE D'ALATA-DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2011/14

SEANCE DU 6 AVRIL 2011

Date de la convocation :

1er avril 2011

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de membres
en exercice : **23**

Nombre de membres
présents : **14**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance

Marie Jeanne DEFRANCHI

Le Conseil Municipal, convoqué dans les conditions de l'article L. 2121-11 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal – Mairie du village -, sous la présidence de **M. Etienne FERRANDI**, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS

MM. BONARDI, CAMPANA, Mmes CASTELLANI, DEFRANCHI, MM. DOMINICI, PELLEGRIN, *Adjoints au Maire*,
MM. ALESANDRI, BASTELICA, BERTRAND, OLLIVE, Mmes PIETRI, POGGI, COQUILHAT-ROSSI, *Conseillers Municipaux*.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNES POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

M. ZONZA

à

M. BONARDI

ÉTAIENT ABSENTS

MM. BRUNI, CASASOPRANA, GUITERA, LUCIANI, MERY, MEZZACQUI, PERFETTINI, VALENTI, *Conseillers Municipaux*.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE 2011
EN VUE DE LA REALISATION DU
POLE D'ANIMATION SOCIALE DE TROVA
(2EME TRANCHE DE TRAVAUX)

Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux finances expose à l'Assemblée

Le programme prévoit le déploiement de la 2^{ème} tranche de travaux pour la réalisation de la médiathèque, de la salle polyvalente, la mairie annexe et un logement de fonction du complexe de Trova.

Le montant total des travaux prévus sur 2 ans s'élève à 1 850 000,00 euros. Les crédits de paiement s'étaleront sur la période de réalisation des travaux, soit les années 2011 et 2012.

Dans ce cadre, Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux finances propose d'adopter une Autorisation de Programme pour les 1 850 000 euros concernés, dont les crédits de paiement (CP) s'échelonneront comme suit :

- CP 2011 : 1 400 000,00 euros
- CP 2012 : 450 000 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Sur exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le programme de réalisation du complexe de Trova,

VU, le budget de l'exercice, adopté le 6 avril 2011,

Après, réunion de la commission des finances et du bureau des adjoints, le 30 mars 2010,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

DE VOTER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 1 850 000 euros

CP 2011 : 1 400 000 euros

CP 2012 : 450 000 euros

PRECISE

que le report de crédits de paiement se fera sur le CP de l'année N+1 automatiquement.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**